



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 10 décembre 2015 à 20 h et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Bernard Riopel  
Madame Diane Thibault  
Monsieur Michel Harrisson

Monsieur Guy Pelletier  
Monsieur Jean-Guy Périard  
Madame Valérie Pelletier

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Constatation de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adjudication de l'appel d'offres – Programme de vidange des fosses septiques;
5. Avis de motion – Adoption du règlement n° 16-2015 déterminant la tarification 2016 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Montpellier;
6. Questions du public;
7. Levée de l'assemblée.

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

## 2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, signifie qu'un avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil tel que requis par la Loi.

## 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 2015-12-318

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant le point 5.

Adoptée à l'unanimité.

## 4. ADJUDICATION DE L'APPEL D'OFFRES – PROGRAMME DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

### 2015-12-319

**Monsieur le conseiller Bernard Riopel se retire de la table du conseil. Il ne prend part ni aux discussions ni au vote de la prochaine résolution. Le quorum est maintenu.**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement n° 10-2015 relatif à la vidange des fosses septiques adopté le 2 novembre 2015 par la résolution n° 2015-11-274;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution n° 2015-11-275 ce conseil mandatait Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder à un appel d'offres public pour le Programme de vidange des fosses septiques, dont le contrat, serait d'une durée de trois ans (3) ans, soit pour les années 2016-2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres, la Municipalité de Montpellier a notamment reçu la soumission des entreprises suivantes le 4 décembre 2015 :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Sanivac	154,37 \$	154,37 \$	154,37 \$
Épursol	143,72 \$	146,02 \$	148,32 \$
Beauregard Fosse Septique	183,96 \$	189,71 \$	195,46 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission produite par l'entreprise Épursol étant le plus bas soumissionnaire conforme selon le document d'appel d'offres n° 2015-VIDFS aux tarifs unitaires suivants incluant les taxes applicables :

2016 143,72 \$  
 2017 146,02 \$  
 2018 148,32 \$

ET QUE le maire, Stéphane Séguin, ou son représentant et Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou son représentant sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat entre les deux parties;

QUE ce conseil remercie tous les soumissionnaires et qu'une copie de la présente résolution leur soit adressée.

Adoptée à l'unanimité.

**5. Avis de motion – Adoption du règlement n° 16-2015 déterminant la tarification 2016 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Montpellier**

Madame la conseillère, Diane Thibault, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une séance subséquente de ce Conseil, le règlement n° 16-2015 déterminant la tarification 2016 pour le financement de certains biens, services et activités de la municipalité de Montpellier.



Madame Diane Thibault  
 Conseillère



**6. QUESTIONS DU PUBLIC**

**7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2015-12-320**

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 20 h 09.

Adoptée à l'unanimité.

  
Stéphane Séguin, maire

  
Manon Lanthier, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

**Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.**